

Antony, le 2 avril 2009

Madame Valérie Pécresse
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche
21 rue Descartes
75231 PARIS cedex 05

Objet : contrat d'objectifs Etat/Cemagref

Madame la Ministre,

Vous n'êtes pas sans savoir que le contrat d'objectifs 2009-2012 signé le 22 janvier dernier par vous-même et Pascal Viné, ex-directeur général de l'Etablissement, a fait et continue de faire l'objet d'une très vive opposition au sein de l'Etablissement. Il n'a reçu le soutien d'aucun représentant du personnel, que ce soit en CTPC, en CST ou au CA. Au contraire il a été fermement refusé par les personnels : 620 personnes (soit plus de la moitié des agents) ont signé une pétition pour demander que sa signature soit reportée afin qu'il soit renégocié. En vain. Pour marquer leur désaccord profond avec le contenu et la méthode de mise en place de ce contrat d'objectifs, consacrant un désengagement financier de l'Etat, et bouclé dans la précipitation, sans concertation au sein de l'Etablissement, les élus au CA ont démissionné en bloc le 11 décembre ainsi que tous les représentants du personnel SUD-Recherche-EPST, FO et CGT (soit les 9/10^{ème}) au CTPC. Et les personnels ne se résignent pas, comme le montrent les actions de rétention des indicateurs d'activité, le blocage du CA du 26 mars et l'élection au CA des trois candidats de la liste présentés par l'intersyndicale SUD / FO / CGT sous l'étiquette "Cemagref en lutte pour un EPST durable" sur la base d'une profession de foi réclamant :

- le rétablissement de tous les emplois supprimés au budget 2009 ;
- la mise en chantier d'un avenant au contrat d'objectifs comportant un engagement des tutelles sur les moyens alloués par l'Etat au Cemagref dans les budgets futurs, en particulier sur des créations d'emplois de titulaires pour permettre de résorber l'emploi précaire et de développer les activités de manière durable ;
- le maintien du dispositif d'évaluation du Cemagref, après validation par l'AERES

Vous trouverez ci-joint le texte de cette profession de foi qui renferme les déclarations des représentants du personnel lors de leur démission du CA et du CTPC.

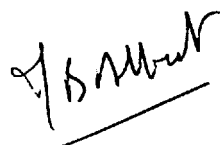
Lors de la réunion que vous avez tenue lundi 30 mars avec les syndicats et associations de l'enseignement supérieur et de la recherche, vous avez affirmé le principe que pour tous les contrats entre l'Etat et les organismes, il devait y avoir un engagement de l'Etat sur les moyens (comme d'ailleurs le prévoit la loi programme pour la recherche).

Ne doutant pas que cette position de principe s'applique à tous les EPST – et par conséquent au Cemagref – nous vous demandons de rouvrir le dossier sur le contrat d'objectifs Etat / Cemagref 2009-2012, par exemple en mettant en chantier un avenant à ce contrat.

Nous espérons une réponse officielle de votre part dans les plus brefs délais, un nouveau CA du Cemagref étant convoqué le 8 avril prochain.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre détermination à ne pas laisser régresser l'EPST Cemagref et la situation de ses personnels.

Pour l'intersyndicale SUD-Recherche-EPST,
FO, CGT du Cemagref



M-B. ALBERT

Copie :

- M. M. Barnier, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche
- M. Th. Klinger, Président du Conseil d'Administration du Cemagref
- M. R. Genet, Directeur Général du Cemagref

